



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 081-218101632-20250701-2025_DEL51-DE



Séance du 1^{er} JUILLET 2025

2025 / 03 / 19

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 24 Juin 2025*

Date d'Affichage : *Mardi 24 Juin 2025*

Secrétaire de Séance : *Evelyne MARTY-MARINONE*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, MONNIER Laurent, MARTIN Michel, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BERBESSOU Michel par AMALRIC André
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
CHABBERT Cécile par PÉNÉLA Wilfried
ARMERO Séverine par MARTY-MARINONE Evelyne
ESTRABAUD Josiane par ROUQUETTE Françoise
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par MAUREL Agnès
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Convention de concours technique avec la SAFER, communication d'informations relatives au marché foncier local via VIGIFONCIER

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural notamment ses articles L141-5 et R141-2,

CONSIDERANT que la SAFER propose des services d'accompagnement au bénéfice des collectivités relevant de son cadre d'activités ;

CONSIDERANT que grâce à ce partenariat, la commune pourra connaître les projets de mutation dans les secteurs agricoles et naturels du territoire et solliciter l'intervention de la SAFER en cas de besoin ;

CONSIDERANT que la commune souhaite mieux connaître l'état du marché des terres agricoles ainsi que la destination qui leur est donnée dans le cadre des mutations qui s'opèrent ;

CONSIDERANT que la bonne connaissance du marché permettra à la Commune de disposer d'informations nouvelles nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de préservation de l'activité agricole, de sauvegarde des espaces naturels ou dans le cadre d'opérations foncières ;

CONSIDERANT l'ensemble des conditions énumérées dans le projet de convention annexé à la présente ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'approuver les conditions exposées dans la convention de concours technique ;
- De consentir à sa contraction avec la SAFER afin que la commune puisse disposer d'informations concernant les mutations intervenant dans les zones non urbaines du territoire ;
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents en relation avec cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Evelyne MARTY-MARINONE



Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.